



Saisie vente sur jugement réputé contradictoire

Par **Steven91**, le **03/06/2016** à **20:41**

Bonsoir

Je viens vers vous car je suis dans une situations assez délicate

Suite a un jugement rendu dans mon ancienne ville de domicile et sans avoir jamais été prevenu par aucun moyen que ce soit je me retrouve condamné a payer une certaine somme

Le jugement a été rendu le 23.01.2014 mais il ne m'a été notifié que le 01.06.2014

Ai je un recours ?!

Par **youris**, le **03/06/2016** à **23:19**

bonjour,

le tribunal et les parties en présence connaissaient-ils votre nouvelle adresse et aviez-vous fait un changement d'adresse ?

si c'est une procédure d'injonction de payer, c'est une procédure non contradictoire, le juge n'a pas obligation d'entendre le débiteur.

SALUTATIONS

Par **Steven91**, le **04/06/2016** à **00:15**

J'etais a l'armee donc je ne sais pas si ma hierarchie a fais suivre ces informations quand au jugement sur l'intitulé il est note jugement en premier ressort réputé contradictoire rendu par le tribunal d'instance

Suite a tout sa j'ai été contacte par un huissier de justice un echeancier a ete mis en place et toujours honoré sauf que le creancier voulais que sa aille plus vite donc il a changé d'huissier et la ils ont mis en branle toute la machinerie saisie vente estimation bref ils sont censé venir recupere mes biens jeudi pro enfin par biens ils ont pris en compte 2 fauteuils et 1 canapé comme quoi je ne mentais pas et ne roulais pas sur l'or

Que faire ?!

Je compte faire un dossier de surendettement dès demain

Passer au tribunal de grande instance cela servira t'il ?!